

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Rabia (II) 1448
29 Septembre 2026

N° 120

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2996
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2996
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2997
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	3005
Homologation de résolutions	3006
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	3007
Avis aux créanciers.....	3012
Convocations	
Sociétés anonymes	3012
Sociétés communautaires.....	3016
Autres sociétés	3017
Actes Administratifs	
Avis au public	3017
Divers	
Avis au public.....	3018

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

N° DE REFERENCE : 813/2026

DATE : 09.09.2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire régionale IKBAL

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social de la société ouvert à la souscription : 5000.00 TND

Adresse prévue du siège social de la société : B.P. 165. Rue Sidi Hrich Bdoura Gabès Tunisie

Objet de l'activité de la société : Elevage et Engraissement des Veaux

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statut constitutif type : 06.08.2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500.00 TND

Etablissement bancaire (agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque de l'Habitat - Bab Bhar Gabès
Période de souscription ouverte : Du 30.09.2026 au 30.10.2026

Avantages prévus par le statut constitutif type : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'invitation.

LISTE DES FONDATEURS :

NOM ET PRENOM :

SOFIEN NAJAR : DELEGATION GABES OUEST, GOUVERNORAT GABES, ADRESSE : RUE SIDI HRICH BDOURA - GABES

AYMEN MASSOUD : DELEGATION GABES OUEST, GOUVERNORAT GABES, ADRESSE : RUE SIDI HRICH BDOURA - GABES.

2026R02815SODB1

Avis au public

Référence : 2025/14/ع

Date : 23/01/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Agricole "AL BADRIA"

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5 000,000 dinars

Adresse du siège social : Slaymia

Objet social de la société : Agriculture et services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 30/07/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Gboulette

Période d'ouverture de la souscription : Du 20/10/2026 au 20/11/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé)

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Zied Mhimdi : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jandouba, Adresse karaimia

Sabrin ounifi : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jandouba, Adresse Immobilier othmani monem ben Mohamed bel arbi cité kornich tabarka

Yassine khadhraoui : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jandouba, Adresse Ein sobh tabarka 8112.

2026R02816SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

SOCIETE PARETEC S.A

SOCIETE ANONYME

Siège social : 7, Avenue du 15 Octobre, Lacagna - 1009 Ouardia, Tunis

Identifiant unique : 1092976R

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2026, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Tunis le 9 juillet 2026 sous le n°26502369, quittance n°5750, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de 2.500.000 dinars, par la création de 25.000 actions nouvelles nominatives d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées lors de la souscription.

Le capital social a ainsi été porté de 7.500.000 dinars à 10.000.000 dinars.

La déclaration de souscription et de versement a été faite par devant le Receveur de l'Enregistrement des

Actes de Sociétés, 1er Bureau - Tunis, le 19 août 2026, et enregistrée le même jour sous le n°26802771, quittance n° 6462.

Une copie des documents suivants a été déposée au Registre National des Entreprises le 27 août 2026 :

- La liste des souscripteurs et l'état des versements;
- La déclaration de souscription et de versement ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2026.

2026R02832SANB2

**DESIGNATION D'UN PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE
PARTICIPATIONS
S.A AU CAPITAL DE 5.500.000
DINARS**

I.U : 0002058 D

**14 RUE MASMOUDA -
MUTUELLEVILLE - 1082 TUNIS**

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 Juin 2026 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - Tunis en date du 09 Juillet 2026 sous le n°26703400 quittance n°39271 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 31 juillet 2026 sous le n°2026P53388743. Il appert que le mandat de Monsieur Ahmed BEN MOULAHM a été renouvelé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière et de Participations et il lui a été délégué tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration de la Société.

2026403344SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE
LIMITEE**

**SOCIETE STREET FOOD
SOLUTIONS SFS**

En Liquidation - S.A.R.L

Capital : 50 000 DT

**03, Rue Abou Kacem Chebbi Ben
Arous 2103**

MF : 1435372Z

Suivant procès-verbal en date du 26/08/2026 enregistré à la recette des finances la Nouvelle Médina en date du 03/09/2026 sous le n°26504256, quittance N°67784, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 11/09/2026 il a été décidé ce qui suit :

- Cessation de l'activité et dissolution de la société

- Liquidation de la société et nomination de Mr Heythem SWEDEN, CIN N°06354828 liquidateur de la société.

2026403332SRLB2

**SOCIETE DRAIS INDUSTRY En
Liquidation**

S.A.R.L

Capital : 10 000 DT

**03, rue Abou Kacem Chebbi Ben
Arous 2103**

MF : 1490168H

Suivant procès-verbal en date du 26/8/2026 enregistré à la recette des finances la Nouvelle Médina en date du 3/9/2026 sous le n°26504257, quittance n°67749, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 10/9/2026, il a été décidé ce qui suit :

- Cessation de l'activité et dissolution de la société.

- Liquidation de la société et nomination de Mr Heythem SWEDEN, CIN n°06354828 liquidateur de la société.

2026403333SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

République tunisienne

**Ministère de l'Emploi et de la
Formation professionnelle**

**Registre national des sociétés
Communautaires**

**Appel à la souscription au capital
de la Société privée locale de
Souaki**

Numéro de série : 399/2026

Date : 06/05/2026

**Siège social : Sidi Saad - Menzel
Mehiri - Kairouan**

**Montant du capital social
disponible : 10 000 dinars tunisiens**

La Société privée locale de Souaki annonce l'ouverture de la souscription à son capital social, d'un montant de 10 000 dinars tunisiens, du 01/10/2026 au 15/10/2026. Dont la valeur nominale de la part : 250 Dinars.

2026S01300SODB2

AUTRES SOCIETES

**Société Mutuelle de Base des
Services Agricole «CORAVIS»**

**Siège social : Route de Gremda km
3,5 Sidi Abbes 3022 Sfax**

M.F : 0045477 ENM000

Identifiant unique : 0045477E

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire du 17/06/2026, enregistré à la recette des finances de gremda le 24/06/2026 sous le n°26802220, n° de quittance M064268, et déposée au registre national des entreprises de Sfax; le 26/08/2026 sous le n°2026P87455594 il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des rapports moral et financier et du bilan et états financiers de l'année 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Renouvellement du 1/3 des membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du mandat de l'expert comptable de la Sté pour les années 2026 - 2027- 2028.

2026X01318SODB2

**FONDS DE
COMMERCE**

**Ventes de fonds de
commerce**

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 11/08/2026 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 24/08/2026 sous le numéro - MO71718- Maryam sahliya vend à Ayman Alwi tout le fonds de commerce présenté en vente de salon de thé (Baltimore) à l'avenue Abed L'Aziz sbiki Kasserine avec tous les éléments corporels et incorporels l'acte de vente a été publié au journal Echourouk le 23/09/2026.

Toute opposition pourrait être prise chez Maître najlawi Mahr avenue Habib Bourguiba Kasserine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2026R02814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/9/2026 enregistré à la recette des

finances Houmet Essouk Djerba le 16/9/2026 sous le N°26205835 quittance N°M099836 Mr Ali Zayoud N° CIN 03513329 a vendu à hsinia Amor N° CIN 03519673 la totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce sis au souk mellita Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/09/2026 au journal Echourouk.

2026R02823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 05/03/2026, enregistrement n°26201476, quittance n°M024569, M. Zouheir Toumi titulaire de la CIN n°03581514, a vendu à Mme. Aziza Bent Sassi Nadher titulaire de la CIN n°09122365 l'ensemble du fonds de commerce consistant en un local commercial de vente de fruits secs avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à la rue du Nile Médenine.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sus-indiqué dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 22/09/2026.

2026R02825FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié en date du 22/09/2026 enregistré à la recette des finances rue aljazeera Tunis en date du 23/09/2026 quittance numéro M056933 et publié au journal Echourouk et au journal le Quotidien le 27/09/2026 sous le numéro IP226/9056 Mr Med Mahdi OURIR a donné à sa mère Mme Amel Mahou

tout le fonds de commerce consistant en un salon de coiffure et d'esthétique sis au complexe MAHO avenue Habib Thameur El Mourouj 1 avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées : Maître Imed Ben Khamsa n°1 rue Fatma Fehreya, mutuelle ville, Tunis.

2026R02826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p daté du 21/09/2026, enregistré à la R.F de sidi houssin le 21/09/2026 reçu n°M103095 enregistrement n°26203797 Sameh balghouthi titulaire de cin n°04718197 a cédé son fonds de commerce exploité en vente de produits alimentaires au profit de Mme sameh bouzidi titulaire de cin n°07392888 sis au 28 Rue hedi saidi sidi houssin Tunis Tout intéressé doit présenter son opposition dans les 20 jours suivant la parution de cet avis au local du fonds sus-indiqué. Cet avis a été publié au journal «la Presse» du 26/09/2026.

2026R02827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Ezer Ben Arfa

Avocat près la cour d'appel

Rue Hedi Chaker El Kef

GSM : 50.135.944

M.F : 1785851/G

En vertu de l'acte sous seing privé établi par Maître Ezer Ben Arfa Avocat près la Cour d'appel, dont la signature a été légalisée auprès de la Municipalité du Kef en date du 14 septembre 2026, et enregistré à la Recette des Finances Ali Belhouane au Kef le 14 septembre 2026 sous le reçu N°M059590, enregistrement N°26202834, Lotfi Ben Ayed Ben Youssef El Masda demeurant à la Cité de la Santé Cité El Ons Barnoussa le Kef a cédé à Madame Houda Bent Mohsen Ben Belkheir El Mabarki demeurant à l'avenue Mongi Slim le Kef l'intégralité du fonds de

commerce destiné au commerce de détail de produits métalliques et autres produits, sis à l'avenue Mongi Slim le Kef-Est le Kef.

Les oppositions seront reçues au domicile de l'acquéreur sis à l'avenue Mongi Slim le Kef dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de la présente cession au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 17 septembre 2026.

2026R02830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Benbla Lemnara le 16 septembre 2026 à la Recette des finances de Monastir enregistré sous le n°26206856 le 17 septembre 2026 quittance n°M077533, Mr Hamdi Hattab demeurant avenue Omar Khattab Benbla Monastir, a vendu le fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires situé à la résidence Mourabitin rue de khniss Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Mr Moataz Jaidane situé à rue Jadid Sahline Monastir 5012.

Toute opposition à cette cession doit être déposée au siège du fonds de commerce situé à la résidence Mourabitin rue de khniss Monastir, dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication au JORT, ce délai une fois dépassé, il sera sans effet et irrecevable. Cette vente est publiée au journal la Presse le 25 septembre 2026.

Cet avis est publié au journal Essahafa du 25/9/2026.

2026S01291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 21/9/2026 enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf de Sousse le 22/09/2026 Quittance n°M079270 Enregistrement 26202366 Salwa Rejiba, Titulaire de la CIN

n°02972998 agissant pour son propre compte et pour le compte de son fils Maroune Rejiba, Titulaire de la CIN n°09325208, Aymen Rejiba. Titulaire de la CIN° 09265358, Imen Rejiba Titulaire de la CIN n°09311287 demeurant 17 rue ibn Hani Kalaa Sghira ont vendu à Madame Habiba Lteif épouse Lazrag Demeurant, cité 2 mars Manzal Ennour Monastir, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à Sousse Avenue Rajeh Ibrahim N°21 Sousse Medina Inscrit au RNE sous le n°0298702X consistant en une Boucherie.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains de LA SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS «BOURAOUI & GAHBICHE», représentée par son gérant, Mohamed Gahbiche Rue d'Algérie Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" du 25/9/2026.

2026S01292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 16.09.2026 enregistré à la recette des finances de «Bouficha» quittance n°M026810, n°26200728. Mr Hedi ben Rjab ben Hedi Sboui CIN 00612134, a vendu l'intégralité du fonds de commerce constitué du local dénommé «F», destiné à la vente de tabac et de journaux, sis à la cité commerciale, sur la Route Nationale n°1 à Bouficha» à Mr Neji ben Khmais ben Bechir Mhedbi CIN 02982487.

Toute opposition doit se faire entre les mains du vendeur à son adresse 05 cité Erriadh Bouficha - Sousse dans les 20 jours de parution du présent Avis au JORT.

Un avis est paru au journal le 24/9/2026.

2026S01295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce signé à la

municipalité de Sousse le 11/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 12/11/2025 sous n°25206793 par lequel Mme Baya Blél a vendu à M Esayed ben Hsan la totalité d'un fonds de commerce qui consiste à l'usage de ventes de téléphones portables sise rue Farhat Hached à Hammam Sousse avec tous ses éléments au prix de 10 mille dinars, vente publiée au journal Essahafa le 21/08/2026 et journal La Presse le 21/08/2026.

Les oppositions se font auprès de l'acheteur demeurant à Beni Rabiaa Msaken Sousse, dans les limites de 10 mille Dinars et dans un délai de 20 jours après cette publication au J.O.R.T.

2026S01296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/05/2026 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse, Quittance numéro 62086, Enregistrement numéro 26203191, Monsieur Hatem Ben Ali Ben Nacer Ben Lassoued, Titulaire de la C.I.N n°05550906 délivrée le 11/06/2024, identifiant unique R.N.E 1875652C, demeurant N°6 Cité Entissar Sousse, a vendu à Monsieur Bilel Ben Mouheddine Ben Ali Zitouni, titulaire de la C.I.N n°09324074 délivrée le 29/11/2023, la totalité du fonds de commerce consistant en l'exercice du commerce d'alimentation générale sise au N°6 Cité Entissar Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions seront mises auprès de l'acheteur Monsieur Bilel Zitouni, à l'adresse du fonds de commerce sis au N°6 Cité Entissar Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 14/07/2026.

2026S01297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 22/09/2026, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 24/09/2026 sous N°26204353 quittance N°M052581. Mme Chadya CHERNI, titulaire de la CIN N°05182338 a vendu et cédé à Mr Khaireddine BACHA, titulaire de la CIN n°05506535, la totalité du fonds de commerce du local exploité Commerce en détail des produits alimentaires et article spécialisé (Identifiant Unique N°15170970) sis au Rez-de-chaussée Magasin N°3 de l'immeuble Ezzouhour Avenue Khelifa Karoui Khézama Ouest Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'avocate Le maître Hédia CHIKHAOUI à son cabinet sis au 4ème étage Immeuble Essayes n°14 Rue Docteur Moreau - Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26/9/2026.

2026S01299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé daté du 03/09/2026 à la municipalité de Sfax enregistré à la recette des finances sise à la rue El Arbi Zarrouk Sfax numéro de quittance M048769 numéro d'enregistrement 262002006 monsieur Nouridine El haj Mohamed a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la rue Ali Balahwen numéro 21 et 23 Sfax ville avec ses éléments incorporels et matériels nommé «kaskroute Chama» destiné à la vente des sandwiches à monsieur lazher Ben Mohamed atwi.

Toutes les oppositions seront déposées chez l'acheteur au local situé à la rue Ali Balahwen numéro 21 et 23 Sfax ville pendant un délai de vingt jours après sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal ASSABAH du 22/09/2026 page 6.

2026X01307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Jebeniana Sfax le 06/05/2026, Quittance n°M031259, Enregistrement n°26200800, Samira Bent Habib Fendri épouse Mohamed Moncef KaMmoun, titulaire de la CIN n°01016279, RNE n°1102349B, demeurant au 39 rue Abdelkader Sfax, a vendu à Nesrin Bent Ilyes Gormazi, CIN n°08860234, demeurant à route kaid Mhamed km 3 Sfax, la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie exploité au magasin sis à la route Mahdia km 33 - Msatria délégation El Amra Sfax.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, sis au 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 25/09/2026.

2026X01311FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/09/2026 enregistré à la recette des finances al shihiya le 18/09/2026 N° de quittance M051115 N° d'enregistrement 26202018, Sté frères ellouz immatriculée au registre national des entreprises 1223421N a vendu à la Sté Aigle de Carthage Transport ellouz ; immatriculée au registre national des entreprises 1235911R la totalité du fonds de commerce sis A LA ROUTE DE TANIOUR KM 10 SFAX, dédié à la vente de matériaux de carrière et production de granulats (concassage).

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce sis à la ROUTE DE TANIOUR KM 10 SFAX dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et Quotidien le 23/09/2026.

2026X01314FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 17/09/2026 enregistré à la recette des finances rue Abou ilkassem echebbi Sfax le 21/09/2026 quittance n°M087318 n° d'enregistrement n°26204094 hanen rkik titulaire de la CIN N°11018061 demeurant à Sfax a vendu et cédé à moktar yahyewi Titulaire de la CIN N°11137657, la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de fruits secs tabac et journaux situé à la rue 14 janvier Imm essour n° 3 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Et qui a été publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 25/09/2026.

2026X01315FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/07/2026 et enregistré à la recette des Finances Diar Elwafa - Sfax le 16/09/2026 sous le numéro 26203583; Monsieur Mohamed Ali AROUS, a vendu à la société «Arous Crispies» au nom de son représentant légal, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un local pour la vente des alimentaires en détail; exploité au local sis à la route El Ain, Km 1.5 - Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 1409322P.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed BEN MAHMOUD, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher SFAR, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal CHOUROUK du 06 mars 2026 numéro IP426/322.

2026X01317FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 21/04/2026 enregistré à la recette des finances en date du 15/05/2026, sous le numéro 26202125, mme souad touma selmi, a vendu à Mr sahbi tahri la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local situé au Rez-de-chaussée de l'Imm al Wafa, à l'angle de la Rue Damas et la Rue Abdelkader, Cité Elhadeak Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez la vendeuse Rue Abdelaziz Thaalbi Moknin.

Cet avis a été publié aux quotidiens ALCHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 24/06/2026.

2026X01320FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 25/06/2026 enregistré à la recette des finances en date du 08/07/2026, sous le numéro 26203046, MR MAHER SELMI, a vendu à MME MERIAM SAMHOUN la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit au bail revenant de la location du local situé au 166 GALLERIE SFAX 2000 SFAX.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente chez le vendeur Rue 5 AOUT IM NEIFAR SFAX.

Cet avis a été publié aux quotidiens ALCHOUROUK et LE QUOTIDIEN du 16/09/2026.

2026X01321FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 14/09/2026 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 23/09/2026 sous le n°26203606 quittance n°091201, rédigé par Maître Makhoul Anis Avocat à Sfax, Mme Ibn hadj Yahya Afifa (CIN n°00581884) a vendu à Mme Sirine Chaabane (CIN n°11155166), la totalité du fonds de commerce exploité comme Alimentation Générale au local sis à la route LAFRANE km 04 IMMEUBLE Mahssouna Centre Sfax.

En application de l'art 192 du c.com les parties contractantes ont élu leur domicile au local où est exploité le fonds de commerce à l'adresse sus - indiquée pour recevoir toute opposition possible dans les délais prévus par la loi entre les mains de l'acheteuse.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 25/09/2026.

2026X01323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances d'Autriche Tunis en date du 14/09/2026 sous le N°26203612, quittance n°M069253. Madame Basma Mathlouthi épouse Mohamed Mazhoud a cédé à Monsieur Mohamed hdhili Bokadida le fonds de commerce sis à la rue Bir El Karem N°37 Cité ezayatine Omrane 1005 Tunis exploiter maintenant en tant que Cafétéria. Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Sofienne Ben Hadj Mohamed sis au 67 Rue Alain Savary Résidence les jardins II - Bloc A- 3ème étage App 1- 3 Tunis.

Cet acte a été publié au journal "Achourouk" en sa version n°12775 du 22/09/2026.

2026403307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 29/07/2026 à la recette des finances (M060763 - 2621750), Mme Hela Klaii demeurant à Rue Habib Bourguiba, Jdaïda, Manouba, titulaire de CIN n°09901388 daté le 11/09/2019 a vendu à Mme Aida Klaii demeurant à la Rue de l'Indépendance, Krib, Kef titulaire de CIN n° 04559888 daté le 03/10/2022, la totalité du fonds de commerce «vente de fruits secs» et exploité au local commercial situé à Cité Nekhil, Rue Ennour, Jdaïda, Manouba.

Les oppositions doivent être adressées à Mme Aida Klaii demeurant à Rue Indépendance, Krib,

Kef, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne. Un extrait de la présente vente a été publié au Journal «Echourouk» du 17/09/2026 (Page 22).

2026403309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11 septembre 2026 enregistré à la recette des finances de BIZERTE le 14 septembre 2026 sous le N°26206180, quittance n°M075381, Md Hezami Sonia demeurant Chrek Ben Chaaben, Md Saïdi Sabrina ; Ms Saïdi Anis, Ms Saïdi Aymen et Md Saïdi Maïsa demeurant Humburg Allemagne, ont vendu à Md Ben Hossein Awatef Ep Sarsar Maher, demeurant Menzel Ismail Bizerte, le fonds de commerce destiné à tous commerce sis 20 rue de Belgique Bizerte pour un montant de dix mille dinars

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 19 Septembre 2026.

2026403314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 07/09/2026, enregistré à la recette des finances de Bir El Quassaa en date du 08/09/2026 sous le n°M032774, Chokri Hableni a vendu à la Société "MYCO CAFE" tout le fonds de commerce exploité dans le local situé au Lot n°149 de division AFH El, Mourouje 6 avec tous ses éléments corporels (matériels, marchandises) et incorporels (clientèle, le droit commercial et la réputation commerciale).

Les oppositions doivent être acceptées dans un délai de vingt jours (20j) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne chez Maître Rchid Mbarek à la cour de cassation, 11 Rue d'Alger dernier étage.

Cet avis est publié dans le journal "Le Quotidien" le 22/09/2026.

2026403316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 9/9/2026 enregistré le 18/9/2026 à la recette des finances Menzah 6 quittance n°M106277 enregistrement n°26207160. La Société MUSTACH FOOD SARL titulaire de l'identifiant unique 1791395 R a vendu à la société "ZINE CULINARY GROUPE" s.a.r.l titulaire de l'identifiant unique 1992826 L le fonds de commerce exploité pour restaurant et Fast Food sis au 05 Rue Ahmed tili Menzeh 5 Ariana 2080. Les oppositions devront être faites entre les mains de l'acheteuse dans son domicile élu sis au cabinet de Me Younes Avocat auprès de la cour de cassation au nom de la société Younes hached Avocat 38 rue Mouaouia ibn abi Sofiene Menzeh 8 ariana ; et ce dans les 20 jours à partir de la date de cette annonce. Cette annonce a été publiée à Echourouk le 22/09/2026.

2026403317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12 août 2026, enregistré à la Recette des Finances de Menzel Bourguiba le 12 août 2026, reçu n°065377, enregistrement n°26202148, Madame Amal Bent Hassan, épouse Lotfi Hachani Dridi, a vendu à Monsieur Maher Ben Mohamed Ali Jouani, demeurant à la Route de Bizerte, Tinja, Bizerte, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'exploitation d'un commerce de viandes rouges et blanches, exploité dans le local sis au 10, Avenue de la République, Menzel Bourguiba.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce, sis au 10, Rue de la République, Menzel Bourguiba, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que la vente a déjà fait l'objet d'une publication dans le journal Al Chourouk, en date du 18 août 2026, sous le numéro IP226/7446.

2026403325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 10 Septembre 2026, enregistré à la recette des finances de Bouargoub quittance n°M029748 enregistrement n°26201186 le 22/09/2026, Mr Nasreddine Lazreg, c.i.n n°09145910, a cédé à Madame Wahida Mahfoudhi c.i.n n°06466897 la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue la Révolution Bouargoub, ayant comme objet vente des fruits secs. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 25/09/2026.

2026403327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par l'acte SSP enregistré à la recette des finances de Jerba Midoun le 24/09/2026, quittance n°M086906, enregistrement n°26204663, la Société Smach Burger, SARL ayant son siège social à Midoun Jerba rue Mohamed Badra, son identifiant unique 1840683X représentée par son liquidateur Fethi Souai a vendu à la Société Fast Food AB, suarl ayant son siège social à Midoun Jerba rue Mohamed Badra, son identifiant unique 1997636D représentée par son gérant Bilel Dhouibi ; le fonds de commerce exploité comme café restaurant dans le local 06 bis situé au premier étage du centre commercial Bourgou Mall Midoun Jerba.

Les oppositions doivent être déposées au siège social de la société Arken Law Firm sis au 10 bis rue de la municipalité Houmet Souk Jerba dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 26/09/2026.

2026403330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par l'acte SSP enregistré à la recette des finances de Jerba Midoun le 24/09/2026, quittance n°M086910, enregistrement n°26204664, la Société Smach Burger, SARL ayant son siège social à Midoun Jerba rue Mohamed Badra, son identifiant unique 1840683X représentée par son liquidateur Fethi Souai a vendu à la Société Fast Food AB, suarl ayant son siège social à Midoun Jerba rue Mohamed Badra, son identifiant unique 1997636D représentée par son gérant Bilel Dhouibi, le fonds de commerce exploité comme restaurant Fast Food dans le local 06 situé au premier étage du centre commercial Bourgou Mall Midoun Jerba.

Les oppositions doivent être déposées au siège social de la société Arken Law Finn sis au 10 bis rue de la municipalité Houmet Souk Jerba dans les 20 jours qui suivent la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 26/09/2026.

2026403331FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Rawdha Bent Lamine BELKHADEM, acte rédigé le 19/11/2014 et enregistré le 10/12/2014, reçu n°062132M et enregistrement n°14202756.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE et ses parts indivises lui revenant de ses deux frères décédés Hichem et Fawzia BELKHADEM dans la même société ci-dessus, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sise, 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403336FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Samira Bent Lamine BELKHADEM, acte rédigé le 20/11/2014 et enregistré le 08/12/2014, reçu n°061605 et enregistrement n°14202720.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE et ses parts indivises lui revenant de ses deux frères décédés Hichem et Fawzia BELKHADEM dans la même société ci-dessus, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sises, 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403337FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Souni Ben Mohamed ELKSOURI, acte rédigé le 09/03/2015 et enregistré le 12/03/2015, reçu n°015061 M et enregistrement n°15200580.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE par héritage de sa mère Sabiha Bent Lamine BELKHADEM et de sa sœur décédée avant elle la défunte Fawzia Bent Lamine BELKHADEM, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sises, 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403338FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Sofiane Ben Mohamed ELKSOURI, acte rédigé le 09/03/2015 et enregistré le 12/03/2015, reçu n°015052M et enregistrement n°15200579.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE par héritage de sa mère Sabiha Bent Lamine BELKHADEM et de sa sœur décédée avant elle la défunte Fawzia Bent Lamine BELKHADEM, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sises, 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403339FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Sana Bent Mohamed ELKSOURI, acte rédigé le 20/11/2014 et enregistré le 10/12/2014, reçu n°062133M et enregistrement n°14202757.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE par héritage de sa mère Sabiha Bent Lamine BELKHADEM et de sa sœur décédée avant elle la défunte Fawzia Bent Lamine BELKHADEM, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sises, 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403340FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Safa Bent Mohamed ELKSOURI, acte rédigé le 22/03/2017 et enregistré le 20/08/2017, reçu n°053086M et enregistrement n°17202385.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE par héritage de sa mère Sabiha Bent Lamine BELKHADEM et de sa sœur décédée avant elle la défunte Fawzia Bent Lamine BELKHADEM, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sise, 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403341FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Sahar Bent Mohamed ELKSOURI, acte rédigé le 20/11/2014 et enregistré le 08/12/2014, reçu n°061608M et enregistrement n°14202721.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE par héritage de sa mère Sabiha Bent Lamine BELKHADEM et de sa sœur décédée avant elle la défunte Fawzia Bent Lamine BELKHADEM, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sise 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403342FCCC2

Vente des parts indivises d'un fonds de commerce

En vertu des deux actes signés et enregistrés à la recette des finances de Bab Souika : Souhir Bent

Mohamed ELKSOURI, acte rédigé le 25/09/2016 et enregistré le 25/09/2017, reçu n°059371 M et enregistrement n°17202711.

A vendu à Mondher Ben Lamine BELKHADEM, toutes ses parts indivises lui revenant dans la société BELKHADEM LAMINE par héritage de sa mère Sabiha Bent Lamine BELKHADEM et de sa sœur décédée avant elle la défunte Fawzia Bent Lamine BELKHADEM, et ce concernant les trois fonds de commerce ci-après désignés.

1/ Le fonds de commerce exploité à la vente des produits en argent dans le local, sis, 127 Rue El Kasba, Tunis, matricule fiscal 000MN703526L.

2/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 bis Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis.

3/ Le fonds de commerce exploité à la fabrication et vente des cadres des photos, dans le local, sis, 02 Impasse Bouhachem, Rue El Kasba, Tunis. Les trois fonds de commerce sus indiqué ne sont pas inscrits dans le registre de commerce.

Toutes les oppositions sont acceptables entre les mains de l'acheteur Mondher Ben Lamine BELKHADEM à son adresse, sise, 127 Rue El Kasba, Tunis, dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

La présente annonce a été publiée au journal La Presse le 24 septembre 2026.

2026403343FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 1/4/2026 enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 02/4/2026 sous le N°26301487 quittance N°M033132 Mr Sofien Agrbi N° CIN 09519827 a loué à ST AGRBI boulangerie et pâtisserie au nom de

son représentant légal Mr sofien agrbi N° CIN 09519827 la totalité du fonds de commerce destiné pour boulangerie et pâtisserie sis à la route AJIM KM 4 houmet souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 22/09/2026 au Journal Echourouk.

2026R02820FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 15/09/2025, enregistré à la Recette des Finances de l'Avenue de l'Indépendance - Bardo, en date du 17/09/2026, sous le n°26304398, quittance n°M068228, Monsieur Slim Ben Mohamed Ezzedine Jerad a donné en location-en gérance libre - la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant de Fast Food, sous l'enseigne «Restaurant Folla», sis au 22, Avenue Habib Bourguiba, Bardo - Tunis, à Monsieur Salem Ben Mohamed Ben Salem Aljane, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 01/08/2025.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 26/09/2026.

2026403315FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Leader ship et développement.

Objet :

- Appuyer les efforts de l'Etat dans la fourniture d'aides matérielles et en nature aux familles nécessiteuses, aux catégories vulnérables et aux orphelins.

- Contribuer à la prise en charge des familles nécessiteuses et vulnérables.

- Contribuer à la diffusion de la culture du travail bénévole.

- Soutenir les efforts de l'Etat lors des catastrophes et des crises urgentes, et assister les autorités officielles pour y faire face.

- Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, et qui sont liées à la Tunisie par des relations diplomatiques.

Siège social : 9 Rue des Jasmins, Ezzahra 2034, Ben Arous.

Le Bureau Directeur de l'association :

1. Président : Mohamed Iyed El Alej
2. Vice-président : Belhassen El Arouchi
3. Secrétaire Général : Youssef Naccach
4. Trésorier : Youssef El Abed
5. Chargé des Affaires Etrangères : Mourad El Jabri.

2026R02817APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Pour la Recherche l'Innovation et l'Action durable (ARIA).

Objet et objectifs :

Soutenir et encourager la recherche scientifique dans diverse discipline; promouvoir l'esprit d'initiative et l'innovation auprès des étudiants, des chercheurs et des enseignants ; contribuer à la promotion et à la réalisation d'actions en faveur du développement durable aux niveaux local, national et maghrébin; apporter un soutien moral aux enseignants chercheurs.

Comité :

Président : Tijani Amara

Secrétaire général : Walid Ali

Trésorier : Ezzeddine Soualhia.

2026X01316APSF1

Election du bureau du syndic des copropriétaires

Résidence JINENE SOUKRA 1

Rue des Fruits - Choutrana 3 - La Soukra

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06/06/2026 enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana sous le numéro 26707016 quittance n°087738 et de la réunion des membres tenue le 30/07/2026, le bureau du syndic des copropriétaires de la résidence JINENE SOUKRA 1 sera composé comme suit :

Mme Lamia SLITI : Présidente

Mr. Mohamed Amine KILANI : Trésorier

Mme Sihem JLIDI BEN NACEUR : Membre

Mme Noura TOUIHRI : Membre

Mme Habiba KHAYECH BOUZOUITA : Membre.

2026403308APSF1

Déclaration de constitution d'une filiale d'une association étrangère

Nom de l'association : "Oikos" - bureau Tunisie - signifiant la - coexistence des organismes vivants dans leur milieu naturel.

Adresse du siège social : rue zamakhchari - Immeuble 11 - Appartement 91-2010 Manouba.

Activités de la filiale mener en Tunisie :

- Diffuser et promouvoir les principes relatifs à la conservation des ressources naturelles, historiques et culturelles et au développement durable en Tunisie et dans la région méditerranéenne en général.

- Contribuer à la promotion d'une gestion saine du patrimoine naturel, historique et culturel en Tunisie et à l'étranger, dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Contribuer à la promotion de l'écotourisme comme moyen de conservation des ressources naturelles et de réalisation du développement durable.

- Contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales tunisiennes relatives à la transition écologique.

- Assurer la coordination avec les autorités publiques compétentes et coopérer avec les associations et organisations similaires poursuivant des objectifs similaires, tant au niveau national qu'international.

Dirigeants de la filiale :

- Soumaya Ayadi : Présidente

- Tarek Slama : Trésorier.

2026403313APSF1

Election de bureau des copropriétaires résidence Amine Ain Zaghouane

Aux termes d'un Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive en date du 14 juin 2026 enregistré à la recette des finances le 30 juin 2026 sous le n°26705345 quittance n°71971, il a été élu le syndic des copropriétaires de la résidence Amine à Ain Zaghouane Tunis.

Membres :

Président : Dorsaf Rezgui

Trésorier : Achraf Ouertani

Membre : Oussama Ajmi

Membre : Yahia Ben Abderrazak

Membre : Nadia Driss.

2026403321APSF1

Constitution d'un syndicat

Selon le PV de l'AG tenue le 23/05/2026 enregistré à la recette des finances La Goulette le 15/06/2026 sous le n°26704864 et quittance n°M65360, il a été constitué le Syndicat des Copropriétaires de la résidence «LA PERLA» sis à Ain Zaghouane. Composé comme suit :

- Président du Syndic : Morched WALHA

- Membre : Gadour GADOUR

- Membre : Hichem BAKLOUTI.

2026403326APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence

«NOUR GARDEN»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du syndic des copropriétaires du 23 juillet 2026 constaté par l'huissier de justice Mme Rabia Ghars et enregistré à la recette des finances de Carthage le 24 Août 2026 sous le numéro d'enregistrement 26000464. Le syndic des copropriétaires de la résidence Nour Garden sise à l'Avenue 14 janvier Sidi Daoued La Marsa.

Le nouveau bureau a été élu et approuvé par la municipalité de la Marsa en date du 17 septembre 2026 à savoir :

Président du syndic : Mr Saber Regaieg.

Membres : Mr Fakher Louati; Mr Hedi Zoghlemi; Mr Mohamed Chedly Zmerli et Mme Hayet Zitoun.

2026R02811APSF2

Avis

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16/03/2026, enregistré à la Recette des Finances d'El Krib sous le numéro d'enregistrement 2670091, quittance n°Mo18821 en date du 21/09/2026, il a été décidé ce qui suit :

1. L'admission de nouveaux adhérents.

2. Le maintien du même Conseil d'Administration, conformément au procès-verbal de l'assemblée du 05/02/2026.

3. L'autorisation accordée au Groupement d'étendre ses activités à l'ensemble du territoire de la délégation d'El Krib.

4. La nécessité de modifier l'article n°02 des Statuts-types des Groupements de Développement dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche :

- Dénomination : «Hamam Es-Skhoun»

- Périmètre d'intervention : L'ensemble du territoire de la délégation d'El Krib.

2026R02831APSF2

Syndicat des Copropriétaires

Résidence Marina Yasmine Hammamet

Suite à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 29/08/2026, PV enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 09/09/2026 sous le n°26805555 Quittance n°M127834, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 25/9/2026 sous le n°2026P77078299. Il a été élu le nouveau bureau du syndicat des Copropriétaires Résidence Marina Yasmine Hammamet.

Composé comme suit :

Président : Omar Anis Zormati et ce pour un mandat qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le rapport moral portant sur la période du 01/07/2028 au 30/06/2029 et sur les comptes portant sur la période du 01/01/2028 au 31/12/2028.

Membres : Messieurs Anis Sofienne Sghaier ; Djebali Othman, Yahia CHAKER, Bilel Zakhama, Maher BELHAJ et Abdejelil TRABELSI.

2026R02833APSF2

Syndicat des Copropriétaires

Résidence Marina Yasmine Hammamet

Suite à la réunion du Bureau du syndic le 5/9/2026, PV enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 09/09/2026 sous le n°26805554 Quittance n°M127804, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 25/9/2026 sous le n°2026P77130888. Il a été élu le trésorier et le secrétaire général comme suit :

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

ADJUDICATION IMMOBILIERE

SAISSANT : SOUAD MABROUKI
L'UNE DES HERITIERS SAIDA
MABROUKI L'ADRESSE DESIGNEE
DE LEURS AVOCAT MAITRE DRIDI
MOUNA IMMEUBLE AL FERDAOUS
KM 7 MANOUBA.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE
DRIDI MOUNA IMMEUBLE AL
FERDAOUS KM 7 MANOUBA

SAISIS : HABIBA FILLE DE ELHEDI
MABROUKI, HABITANT A 11 RUE
BRAHIM KHALIL JOBRAN CITE
ELNAJET OUED ELLIL MANOUBA

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE
SAISI : IMMEUBLE IMMATRICULE
OBJET DU TITRE FINANCIER
N°3521 MANOUBA NOMME DAR
ESSAADA D'UNE SURFACE DE 76
MB SE SITUE A 11 RUE BRAHIM
KHALIL JOBRAN CITE ELNAJET
OUED ELLIL MANOUBA SE
CONSTITUANT DE DEUX ETAGES
LE PREMIER ETAGE CONTENANT
2 CHAMBRES 1 CUISINE 1 SALLE
D'EAU ET UN ESCALIER AMENANT
AU 2ème ETAGE QUI CONTIENT 2
CHAMBRES 1 CUISINE 1 SALLE
D'EAU ET UN ESCALIER AMENANT
A LA SURFACE.

LA MISE A PRIX : EST FIXEE PAR
L'EXPERT NOURI LAHYENI
A170.000.000 D SAUF LES FRAIS DE
PROCEDURE QUI SERONT FIXES
LE JOUR DE L'ADJUDICATION.

L'ADJUDICATION AURA LIEU
DEVANT LE TRIBUNAL DE
PREMIERE INSTANCE DE
MANOUBA LE 04-11-2026 A PARTIR
DE 9H00 DU MATIN.

TOUT ETRANGER DESIRANT
PARTICIPER A L'ADJUDICATION
DOIT AU PREALABLE OBTENIR
L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE
REQUISE.

LA PARTICIPATION A
L'ADJUDICATION SUPPOSE LA
CONSIGNATION DU TIERS DE
LA MISE A PRIX.

LES LIEUX POURRONT ETRE
VISITES TOUS LES JOURS AUX
HEURES REGLEMENTAIRES.

2026R02779VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

**Etude de Maître Moussa Sadok
Farhat**

Avocat à la cour de cassation

**Avenue Hedi Chaker Tataouine
3200**

Tél : 75.861.844

Fax : 75.850. 072

Matricule Fiscal : 263617/NP/000

Partie poursuivante : Aymen b. bechir
b. Med ATIG ABDEJAOUAD
N°05749757 résident à Gabès.

Partie poursuivie : Société LABIAD
distribution, son gérant ABDELMAJID
LABIAD, registre de commerce
N°B20106152011, résidente à
ZARAZIS.

Date et lieu de vente : Chambre des
saisies arrêts au tribunal de 1ère
instance MEDENINE le 02/11/2026 à
9 h du matin.

Mise à prix : Soixante sept mille neuf
cents onze dinars Soixante millimes
(67.911.060).

Immeuble saisi : Parcelle de terre
nue, superficie 2163 m² de 103 m
longe et 21 m large, se limitant au sud
rue publique à l'est rue (sous) à
l'ouest route du ben Guerdane au
nord taher Jebnourne.

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin
au 17h30 chaque jour ouvrable sauf
le samedi et dimanche et pour des
amples renseignements, lecture du
cahier des charges au greffe du dit
tribunal au bureau de l'Avocat
poursuivant Moussa Sadok Farhat 20
Rue Hedi Chaker TATAOUINE.

2026R02818VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

PARTIE POURSUIVANTE : L'ARAB
TUNISIAN BANK, Société Anonyme
immatriculée au Registre du
Commerce sous le numéro
B167001997, matricule fiscal
n°Q14161 en la personne de son
représentant, dont le siège social est
situé à Tunis n°9 rue Hedi NOUIRA.

PARTIE SAISIE :

1/ Aymen Ben El Moncef EL
MAHJOUB, 2/ Sami Ben El Moncef
EL MAHJOUB, commerçants, caution
hypothécaire, demeurant à la rue
Taoufik El Hakim à Beni Hssen,
MONASTIR.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître
HATEM DOURA, avocat à la Cour de
cassation, domicilié à la route de
Tunis khézema Ouest, immeuble
Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule
fiscal n°798398-S.

DESIGNATION DES IMMEUBLES
SAISIS : la totalité des parts indivises
de 12062.841 m² pour chacun d'eux
lui revenant dans la propriété objet du
titre foncier n°76776 Monastir d'une
superficie globale de 28690 m² sise à
«ain el hamra» délégation de beni
hassen, gouvernorat de Monastir.

MISE A PRIX GLOBALE : la mise à
prix de la totalité des parts indivises
est fixée à la somme de QUATRE
CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE
DEUX CENT QUINZE DINARS, 685
MILLIMES (489.215.685 DT) prix
auquel s'ajoutent les frais de
l'adjudication.

OBSERVATIONS : Ne peuvent
enchérir que les personnes qui ont
constitué un Avocat, consigné le tiers
de la mise à prix ou présenté un
chèque certifié ou une garantie
bancaire irrévocable représentant ce
montant.

DATE ET LIEU DE
L'ADJUDICATION : l'adjudication
aura lieu mercredi le 28/10/2026 à
partir de 9 heures à la chambre des
créées du tribunal de première
instance de Monastir.

CONDITIONS DE VISITE DES LIEUX : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem DOURA Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S01290VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Maître manel dhaouadi

Avocate à la cour d'appel

Créancier saisissant : Salma bent Mohamed bin Zdira, retraitée, demeurant rue Tahar Fhal, Zermadine, gouvernorat de Monastir.

Débiteur saisi : Abdelhamid bin Mohamed Rahim, retraité, demeurant à la rue Ibn Sina, Zermadine, gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Manel Dhaouadi, avocate à la Cour d'appel dont le cabinet est sis à immeuble Farah, 2ème étage, appartement n°3, rue Habib Bourguiba, Jemmal, Monastir.

Désignation de l'immeuble saisi : L'intégralité de la propriété à usage d'habitation située rue Ibn Sina, à Zermadine, d'une superficie d'environ 80 mètres carrés. Elle se compose d'un rez-de-chaussée comprenant deux pièces, toilette et une cour attenante, surmonté d'un premier étage couvrant la même surface que les pièces. Le bien est limité au sud et au nord par la propriété de Hassan bin chbil bin Aroussi cherif, à l'est par celle de Mohamed Sanoussi et à l'ouest par une voie publique La propriété lui ayant été transmise par voie de succession de la part de sa mère.

Mise à prix : est fixée à quarante-neuf mille neuf cent soixante-huit dinars (49 968,000 DT), auxquels s'ajoutent les frais de la première adjudication fixés par le tribunal à 4 031,850 DT,

ainsi que les frais complémentaires de l'adjudication qui seront ultérieurement évalués.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu aux enchères publiques à la salle des criées auprès du Tribunal de première instance de Monastir le mercredi 04 novembre 2026, à partir de 8 heures 30 minutes du matin.

Visite de l'immeuble: la visite peut être effectuée à tout moment, pendant les heures de jour sans condition particulière.

2026S01298VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Kebili et ce le Lundi vingt six octobre deux mille vingt six (26/10/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société Comptoir Ben Ameer au nom de son représentant légal S.A.R.L titulaire de matricule unique : 1218909 A qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133 Rue Moularès - Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat près la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Ali Ben Brahim BEN HAMMOUDA, son matricule unique n°1390908P sis à la Rue Abdallah Ibne Zoubaier Kebili et actuellement Avenue des Martyrs.

Immeuble à vendre :

1/ L'immeuble objet du titre foncier n°27327 Kebili dénommé "Aida" qui se trouve au Nord du lotissement de l'A.F.H sis à la Route de Mansoura Kebili a proximité du Collège Préparatoire Abou Kacem Chebbi et précisément aux coordonnées suivantes : 36-47-42-33° Nord et 35.94.57, 8° Est dans les limites de l'aménagement urbain de la Municipalité de Kebelli dans la zone spécifique UAC4 qui est une zone dont la majorité des constructions sont des logements populaires réalisés par l'A.F.H .

Cette zone est équipée par toutes les commodités et les divers réseaux de l'eau potable et de l'électricité, à l'exception des canalisations d'assainissement sanitaire, l'immeuble est limité au Nord par une Route puis par le Collège Préparatoire Abou Kacem Chebbi sur une longueur de 20.06m au Sud de la Route puis par les logements de l'A.F.H sur une longueur de 20 m à l'Est par un espace sur une longueur de 12,03 m. Par conséquent le terrain couvre une superficie totale de 258 m² qui se compose d'un terrain nu et plat qui est démuné de toutes édifications et sans bornes.

Après la mise en place des bornes il a été constaté que la limite du côté Nord comporte une Route goudronnée avec des trottoirs et que les limites des deux côtés Est et Ouest sont non déterminées.

En consultant le cahier des charges portant organisation du plan d'aménagement urbain de la Municipalité de Kebelli, on constate que les constructions sont réservées exclusivement aux logements individuels, cette zone comporte divers logements. La superficie exploitée est supérieure à 80 m² et la longueur de la façade est supérieure à 8 m. La possibilité d'exploitation

professionnelle dans la limite de 50 m², la hauteur permise est dans la limite de 8 m c'est-à-dire un rez-de-chaussée avec un étage supérieur, le taux d'exploitation du terrain est égal à 1,4.

2/ L'immeuble objet du titre foncier n°001688 Kebelli dénommé "ANGHAM" qui se trouve à l'Est de la Route Régionale 210 reliant Kebelli à Douz à proximité du Collège Préparatoire El Farabi à Kebilli et précisément aux coordonnées suivantes : 40,33°, 02, 15 Est 59,8°, 45,14 à l'extérieur des limites du plan d'aménagement urbain pour Kebelli à Bazma. Dans une zone ou la majorité des immeubles sont soit inexploités ou exploités dans l'activité agricole. D'autre part la région est non équipée par les commodités et les divers réseaux d'électricité, du courant électrique des réseaux de communication et le réseau de canalisation sanitaire.

Les limites de l'immeuble sont au Nord, une Route d'une longueur de 50,50 m au Sud par le lot n°222 d'une longueur de 50m à l'Est par le lot n°224 d'une longueur de 50,50m et à l'Ouest par le lot n°276 d'une longueur de 50,50 m.

Par conséquent la superficie totale couvre une superficie de 2541 m².

Il s'agit d'un immeuble formé de terrain nu plat et non limité par des bornes, ne comportant aucune construction. La nature de l'immeuble d'après le lieu non aménagé et en dehors des limites du plan d'aménagement urbain il se trouve à une distance de 730 m² des zones peuplées sur la Route Principale Kebelli Bazma à une distance de 700 m² et à une distance de 300 m de la Route Principale Kebelli Douz. Le terrain n'est exploité à aucune activité. Par ailleurs certaines des immeubles voisins sont exploités dans l'activité agricole et le reste des terrains nus. D'autre part les immeubles proches de la Route Principale sont exploités comme des unités de stockage et de conditionnement des dattes.

En consultant la réglementation générale d'aménagement objet du décret n° 2253 de l'année en date du 11/10/1999 qui concerne les zones constructibles dans les zones qui se trouvent dans un rayon de 5 km dans les limites des plans d'aménagement du territoire.

Mise à prix : La mise à prix des deux immeubles revenant au saisi et sus indiqués a été fixée par l'expert judiciaire dans les affaires immobilières Monsieur Hamdi ARTIL en vertu de l'ordonnance en référé :

1/ Pour le titre foncier n°27327 Kebili à trente huit mille sept cent dinars (38.700,000d)

2/ Pour le titre foncier n°001688 Kebili à quarante cinq mille sept cent trente huit dinars (45.738,000 dinars)

En sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Kebili où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01312VEPA1

Adjudication aux Enchères Publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 28/10/2026 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1 : comptoir Fadhila de vente de matériaux de construction en gros. Titulaire du registre de commerce n°B0830002012 demeurant route de Gremda km 0.5 immeuble Rayhana Sfax - débiteur principal.

2 : Abdallah Abdelhedi ayant élu son domicile au cabinet de son avocate maître Lobna Moalla immeuble Ellyssa centre à Sfax en sa qualité de caution réelle et hypothécaire titulaire de la CIN n°05342487.

3 : Lobna Bent Slim Baklouti demeurant à la route d'el Mharza km 2 impasse Kriaa Sfax en sa qualité de caution réelle et hypothécaire titulaire de la CIN n° 08775870.

Biens objets de la vente aux enchères :

1- la totalité de la propriété revenant à la caution réelle et hypothécaire Abdallah Abdelhedi sise à la route de l'aérodrome km 8 Sfax et consiste en un terrain nu de 1131 m², délimité au sud par une rue de trois mètres, à l'est initialement abdelhedi et actuellement chaabène, au nord Ben Ayed, à l'ouest Nabil Abdelhedi, le terrain est clôturé des cotés nord, est et ouest.

2- la totalité de la propriété appartient à la caution réelle et hypothécaire Lobna Baklouti sise à la route de l'aérodrome km 8, elle consiste en un terrain nu d'une superficie de 860 m², délimitée au sud par Mustapha Abdelhedi, au nord une rue, à l'est une rue, à l'ouest Nabil Abdelhedi. Elle est clôturée de ses cotés ouest et sud uniquement.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères :

Pour la première propriété 102.000,000 dinars

Pour la deuxième propriété 86.000,000 dinars.

Expert désigné : Mr Ilyess Medhioub n° de téléphone 98414411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2026X01313VEPA1

Vente d'un navire aux enchères publiques

A la suite d'une saisie-exécution

Maître NEJMEDDIN BOUKHDIR

AVOCAT

Immeuble INTILAKA Escalier "D" 7ème étage SFAX

Tél et Fax : 74 200 687

Le créancier saisissant : Monsieur Moncef Makni, journalier, ayant élu domicile, pour les besoins de la présente procédure et pour toutes les procédures qui en découleront, au cabinet de Maître Najmeddine Boukhdhir, avocat à Sfax, sis à immeuble INTILAKA 2 Escalier «D» 7ème étage, Sfax.

Domicile élu : cabinet de Maître Najmeddine Boukhdhir, avocat à Sfax, sis à immeuble INTILAKA 2 Escalier «D» 7ème étage, Sfax.

Le débiteur saisi : Monsieur Nader Ben Letaief Fersi, journalier, demeurant à la Route de Tunis, km 2.5, n°2, impasse Taktak, rue 139, Sfax, en sa qualité de propriétaire du navire.

Le jugement servant de titre à la saisie : Le jugement civil n°66814, rendu par le Tribunal de première instance de Sfax en date du

25/03/2024, statuant en premier ressort, condamnant le débiteur saisi à payer au créancier les sommes suivantes :

1/ Quarante mille dinars (40.000.000 DT) au titre du principal de la dette,

2/ Cent quatorze dinars et trois cents millimes (114,300 DT) au titre de la signification du procès-verbal de mise en demeure de payer n°21961,

3/ Cinq cents dinars (500.000 DT) au titre des frais judiciaires, des honoraires d'avocat et des frais légaux mis à sa charge, notamment ceux relatifs au procès-verbal de comparution à l'audience, d'un montant de 72,425 dinars.

Caractéristiques du navire saisi :

Nationalité du navire : tunisienne,
Type du navire : embarcation à moteur.

Nom du navire : Abd Errahmane,
Numéro d'immatriculation : SF3189.

Longueur : 10.75 mètres, Largeur : 3.61 mètres, Creux : 1.43 mètres.

Type d'armement : de plaisance,
Jauge brute : 1122 TX.

Type du moteur : FIAT, Puissance du moteur : 160 CV.

Propriétaire : Nader Ben LETAIEF FERSI 100 %

Lieu de présence du navire : Port de pêche maritime de Mahres, Sfax.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de quarante-trois mille cinq cents dinars (43.500.000 DT), laquelle s'ajouteront les frais légaux qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue de constituer un avocat et de consigner le tiers de la mise à prix, conformément à la loi, soit la somme quatorze mille cinq cents dinars (14.500.000 DT).

Date et heure de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 18 novembre 2026, à neuf heures du matin (09h00), dans la salle des audiences réservée aux ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2, sise à la troisième zone, n°4, avenue Ahmed Alloulou, à proximité de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Sfax.

Visite du lieu où se trouve le navire : Il est possible de visiter le lieu où se trouve le navire, au Port de pêche maritime de Mahres, Sfax, pendant tous les jours de la semaine durant les horaires administratifs.

2026X01319VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

PARTIE POURSUIVANTE :

La société financière de recouvrement des créances S.A inscrite au R.C Tunis n°120262001, sise au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

PARTIE SAISIE : 1- Ali Jabeur, CIN 04115354, demeurant à l'avenue Abdelsalem Khniss Monastir.

- Hela Romdhane, CIN 06931876, demeurant à l'avenue Abdelsalem Khniss Monastir.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 bis RUE Liban -TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : le titre foncier num : 93148 Monastir dénommé "al horiya" d'une superficie de 417 m². Il s'agit d'un lot de terrain agricole contenant des oliviers.

MISE A PRIX : La mise à prix après remise de 40 % est fixée à 8160d000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le mercredi 04/11/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Monastir.

2026403311VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

La partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, SA représentée par son PDG dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Noura, R.C : B142431996 Tunis.

La partie saisie : 1- la société Tunisienne des produits minéraux - SA dont le siège est sis au 8 rue des fleurs 2080 Ariana ville Ariana MF 1217645 QAM000.

2- Mr Abdelhafidh ben Ali ben Sadok Nciri CIN n°04256787 demeurant à la rue Beyrouth résidence rym bloc D appartement 4 Ariana

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214 LAP000

Propriété saisie : C'est un appartement situé au 2ème étage de l'immeuble "Yasmine" lot N°68 du TF 13197 Ariana "Yasmine 04" sup de 60 m² en 60 parts avec les parties communes 45/264 du T.F N°13127 Ariana et 23.97/1337 parts du T.F N°107846 nommé "Dar CHAMAM I" Composé d'1 Hall - cuisine -s.bain - 2 chambres et 1 séjour.

Mise à prix : 173.367.900 sans les dépenses ultérieures

Date et lieu de la vente : 26/10/2026 à partir de 9H00 du matin au Tribunal de 1ère instance d'Ariana.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026403320VEPA1

Vente Immobilière aux Enchères Publiques

POURSUIVANTE : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à la rue cité des sciences Tunis, R.N.E. n° : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE : Société Behy Invest Holding. S.A. R.N.E. n° : 1077987F, siège social est à la route de Mornag Klm 7 zone industrielle Ben Arous.

En sa qualité de débitrice hypothécaire et partie saisie.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

IMMEUBLE OBJET DE LA VENTE :

L'Immeuble objet du T.F. n°8040 Ben Arous dénommé «les Orangers», est situé dans la zone industrielle de Ben Arous, relevant de son gouvernorat, en bordure de la route n°35 reliant Ben Arous à Mornag.

La zone où se trouve le bien est une zone industrielle aménagée, intégrée dans le tissu urbain et proche de la capitale. Elle dispose de toutes les commodités publiques telles que l'eau potable, l'électricité, une route goudronnée ainsi que d'autres équipements et services généraux. Composition du bien et état général:

Le bien consiste en un terrain d'une superficie de 5 240 m², objet du titre foncier n°8040 Ben Arous, sur lequel est édifié un bâtiment à deux niveaux :

* un premier étage destiné à l'administration,

* un rez-de-chaussée comprenant des entrepôts.

A l'arrière se trouve un grand dépôt couvert d'une dalle en béton armé. A l'entrée, il y a une loge de gardien ainsi qu'un petit dépôt à côté, couvert d'une structure métallique, et une autre partie comprenant un second dépôt également couvert d'une structure métallique.

Superficie et composition du rez-de-chaussée (entrepôts) :

La superficie couverte du rez-de-chaussée est de 600 m², comprenant sept entrepôts.

Superficie et composition du premier étage (administration) :

La superficie couverte de l'administration est de 650 m², Elle comprend 19 bureaux, des locaux pour le personnel ainsi que deux blocs sanitaires.

Caractéristiques techniques du bâtiment administratif :

* Murs extérieurs en briques, cloisons intérieures également en briques.

* Toiture en dalle de béton armé d'une hauteur d'environ 3 mètres.

* Revêtement de sol en carreaux de grès (carrelage).

* Le bâtiment est équipé de toutes les commodités publiques.

* Le bien est situé dans une zone industrielle destinée aux activités non polluantes. Superficie et composition du dépôt arrière :

La superficie couverte du dépôt arrière, dont la toiture est en dalle de béton armé, est de 2 000 m². Il se compose de quatre grands entrepôts. Sous ce dépôt se trouve un sous-sol d'une superficie couverte de 1 000 m².

Superficie et composition des autres installations :

A l'entrée de l'usine se trouve une loge de gardien d'une superficie couverte de 20 m², ainsi qu'un abri couvert avec structure métallique d'une superficie de 60 m². On trouve également sur le terrain un dépôt couvert avec structure métallique d'une superficie de 260 m², mis à la disposition du voisin.

Récapitulatif des superficies : Superficie totale du terrain : 5 240 m²

* Superficie couverte : - Les sept entrepôts : 600 m² (béton armé).

- Administration : 650 m (béton armé)

- Grand dépôt : 2 000 m² (béton armé).

- Sous-sol sous le dépôt : 1 000 m² (béton armé). - Loge de gardien : 20 m² (béton armé). - Abri et dépôt : 320 m² (structure métallique).

MISE A PRIX :

Cinq millions cinq cent cinquante six mille quatre cent quatre vingt Dinars et 280 Millimes (5.556.480,280) hors frais.

DATE ET LIEU DE VENTE :

Le Jeudi 5 Novembre 2026 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

VISITE DES LIEUX :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026403335VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»

Société anonyme

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

Identifiant unique : 0004507R

En vertu d'une décision rendue en date du 21/09/2026 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble EL Hifiene avenue Sadok Mkaddem Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation du délai accordé pour la cession totale de l'entreprise ATELIERS MECANIKES DE SAHEL «AMS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres est fixé à 09 Novembre 2026. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2026S01293VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur le titre foncier

n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse. Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 10 % : Quatre millions deux cent quatre vingt dix neuf mille deux cent quatre vingt dix huit dinars et 641 millimes (4 299 298,641 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 09/11/2026.

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite MR SADOK LAARIF dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm El Hifiene 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98685297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S01294VEPA2

JUGEMENT

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 11 juin 2018, sous le n°194, le Tribunal a statué en première instance comme suit :

1. Clôture de la procédure de règlement judiciaire de la société «Yasmine Plaza», en la personne de son représentant légal, homologuée par le jugement rendu par ledit Tribunal en date du 18 avril 2011, sous le n°194, et levée de toutes les interdictions et restrictions qui lui ont été imposées en vertu dudit jugement.

2. Ordonnance d'inscription du présent jugement au Registre national des entreprises (RNE) et de sa publication au Journal officiel de la République tunisienne (JORT), ainsi que transmission d'une copie dudit jugement à la Commission de suivi des entreprises économiques.

2026403328VEPA2

Nomination du liquidateur judiciaire

Dans le cadre de la liquidation judiciaire n°325 au tribunal de première instance de Tunis et en vertu de la décision rendue le 30/06/2026, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire de la Société «la tunisienne Amel», MF : 0001619/L.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2026403329VEPA2

Décision judiciaire

En vertu de la décision délivrée le 27/07/2026 du dossier 1/95 émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis, déclarant la nomination de Mme Gana Meriam remplaçant Mr Jabri Ahmed pour poursuivre les travaux de séquestre judiciaire sur le bien immobilier sis au n°4 Rue Belhassen Jrad Tunis. Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2026403345VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société KAWARIS - SA

Au capital de 3 300 000 DT

Siège Social : Ferme Sidi Toumi - El Manzeh Beni Khalled 8021

RNE : 0447236 Y

Messieurs les actionnaires de la société KAWARIS, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 19 novembre

2026 à 12h au siège de la société - ferme Sidi Toumi Béni Khalled, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Modification de l'article 6 des statuts de KAWARIS (réduction de capital).

2/ Pouvoirs pour formalités.

2026R02810SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOMAPROC

SOCIETE DES MARCHES DE PRODUCTION DU CENTRE SOMAPROC S.A

AU CAPITAL SOCIAL DE 7.800.000 DT

R.N.E : 1478896 J

AVENUE HABIB BOURGUIBA - IMMEUBLE ESSAYEH 3 -1er ETAGE - 9100 - SIDI BOUZID

Les actionnaires de la société des Marchés de production du centre - SOMAPROC sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 23 octobre 2026 à partir de 09 h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la restructuration du capital social conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi organique n°4 de l'année 2025 ;

2. Modification de l'annexe du «Tableau des actionnaires» (page 9/9) des statuts de la société, en remplaçant «Le Conseil Régional de Sidi Bouzid» par «L'Etat Tunisien»

3. Modification de certains articles des statuts de la société SOMAPROC (articles 19 et 37) ;

4. Accomplissement des formalités légales nécessaires.

2026R02812SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Marja De Développement De L'Elevage Et De L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège Social : El Marja (1) Bou-salem

Le conseil d'administration de la Société Marja De Développement De L'Elevage Et De L'Agriculture SMADEA invite tous les actionnaires à se réunir en assemblée générale extraordinaire le Mercredi 28/10/2026 à 09 h du matin au siège de la Tunisien Saudi Bank à Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital.

2. Abrogation du statut.

2026R02813SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Société de l'Environnement et de Plantation Moulares

Siège social : 17, Rue El Asri, Moulares - 2110

Société Anonyme

Au capital de 2 000 000 de dinars

Registre du Commerce : B1712752012

Identifiant Fiscal : 1230485 Y/A/M000

Les actionnaires de la Société de l'Environnement et de Plantation Moulares sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 19 octobre 2026 à 9 heures du matin, au siège social de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (salle de réunions), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour de la liste des administrateurs de la Société d'Environnement et de Plantation d'Oum Larayes.

- Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021.

- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

2026R02828SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

Société de l'Environnement et de Plantation Moulares

Siège social : 17 Rue El Asri, Moulares - 2110

Société Anonyme

Au capital de 2 000 000 de dinars

Registre de commerce : B1712752012

Identifiant Fiscal : 1230485 Y/A/M/000

Les actionnaires de la Société de l'Environnement et de Plantation Moulares sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 19 octobre 2026 à 11h00, au siège social de la Compagnie des Phosphates de Gafsa (salle de réunions), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

2026R02829SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE L'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Société Anonyme

Au Capital de 27 927 500 Dinars

Siège Social : 6, Rue Jugurtha, Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant Unique : 0000495 N

Les actionnaires de la Société L'Equipement Hydraulique SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra

Mardi 27 Octobre 2026 à 10 heures
au 70, avenue Mohamed V - 1002 -
Tunis belvédère, et ce à l'effet de
statuer sur les points de l'ordre du
jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la
tenue de l'assemblée générale
ordinaire.

2- Lecture du rapport du Conseil
d'administration et des rapports du
commissaire aux comptes sur
l'exercice 2025.

3- Approbation du rapport de gestion,
des conventions réglementées et des
états financiers de l'exercice 2025.

4- Quitus aux administrateurs et à la
Direction Générale au titre de leur
gestion durant l'exercice 2025.

5- Affectation du résultat de l'exercice
2025.

6- Pouvoirs en vue des formalités
légalés.

Tous les documents concernant ladite
assemblée générale sont tenus à la
disposition des actionnaires dans les
délais légaux au siège social de la
société.

2026R02835SANB3

**Convocation à l'assemblée
générale ordinaire**

Société L'ELDORADO

S.A. au capital 8 900 000 dinars

**Siège social : Résidence Molka
Immeuble C Elmanar 2 Tunis**

Identifiant unique : 0645135Y

Messieurs les actionnaires et
monsieur le commissaire aux
comptes de la Société L'ELDORADO
sont convoqués à l'assemblée
générale ordinaire qui se tiendra le
mardi 27 octobre 2026 à partir de
9 heures à l'Hôtel l'Atrium Yasmine
Hammamet à effet de statuer sur
l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la
convocation de l'assemblée générale
ordinaire relative à l'exercice 2025

2- Examen et approbation du rapport
d'activité relatif à l'année 2025

3- Lecture des rapports du
commissaire aux comptes sur
l'exercice 2025 et approbation des
opérations visées à l'article 200 et
suivants du code des sociétés
commerciales.

4- Lecture et approbation du rapport
du conseil d'administration et des
états financiers arrêté au titre de
l'exercice 2025

5- Affectation des résultats de
l'exercice 2025

6- Quitus aux administrateurs au titre
de l'exercice 2025

7- Fixation des jetons de présences à
allouer aux administrateurs pour
l'exercice 2025

8- Nomination des administrateurs
pour les exercices 2026, 2027 et 2028

9- Renouvellement du mandat du
commissaire aux comptes pour les
exercices 2026, 2027 et 2028

10- Pouvoirs pour l'accomplissement
des formalités de dépôt et de
publicité.

Messieurs les actionnaires sont
avisés que le rapport de gestion, les
états financiers, les rapports du
commissaire aux comptes, le projet
des résolutions proposées à
l'assemblée générale ordinaire et la
liste des actionnaires sont tenus à
leur disposition aux bureaux de l'Hôtel
l'Atrium Yasmine Hammamet.

L'admission d'un actionnaire à
l'assemblée générale sera sur simple
présentation d'une pièce d'identité,
l'admission d'un mandataire sera à la
vue d'une procuration spéciale.

2026S01301SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

DU 28 OCTOBRE 2026

BIAT CONSULTING

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 600.000 DINARS

**SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE
HABIB BOURGUIBA - 1001 TUNIS**

**REGISTRE NATIONAL DES
ENTREPRISES SOUS**

L'IDENTIFIANT UNIQUE : 1344143G

MATRICULE

1344143GAM000

FISCAL :

Messieurs les actionnaires de BIAT
Consulting sont convoqués à
l'Assemblée Générale Ordinaire qui
aura lieu le Mercredi 28 octobre 2026
à 10H au siège social de la banque,
sis au 70-72 Avenue Habib
BOURGUIBA - Tunis.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des modalités de
convocation à la réunion de
l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport du conseil
d'administration relatif à l'exercice
2025 et du rapport général du
Commissaire aux Comptes pour le
même exercice et approbation du
rapport d'activité et des états
financiers de la société.

3. Lecture du rapport spécial du
Commissaire aux Comptes et
approbation des conventions
réglementées régies par les articles
200 et suivants du code des sociétés
commerciales.

4. Quitus aux Administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice
2025

6. Fixation des jetons de présence

7. Renouvellement et nomination des
administrateurs

8. Nomination du commissaire aux
comptes

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2026403305SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE**

DU 28 OCTOBRE 2026

BIAT CONSULTING

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 600.000 DINARS

**SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE
HABIB BOURGUIBA - 1001 TUNIS**

**REGISTRE NATIONAL DES
ENTREPRISES SOUS
L'IDENTIFIANT UNIQUE 1344143G**

MATRICULE

1344143GAM000

FISCAL :

Messieurs les actionnaires de BIAT
Consulting sont convoqués à

l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 28 octobre 2026 à 11H au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA - Tunis.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des modalités de convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Continuité de l'activité de la société
3. Pouvoirs en vue des formalités.

2026403306SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE

Société Anonyme

Au capital de 600.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : KM 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunis

IDENTIFIANT UNIQUE : 0323601P

Les actionnaires de la société «NEROLIA DISTRIBUTION» SA, au capital de 600.000 Dinars, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 30 Octobre 2026 à 11h00 dans les locaux du Groupe Kilani sis au 25 rue 8603 Zone Industrielle La Chargaia 12035 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée;
2. Lecture du rapport d'activité et des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers clos au 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;
5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2025 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

8. Pouvoirs pour formalités.

Les documents obligatoires relatifs à la présente assemblée sont mais à la disposition des actionnaires au siège du Groupe Kilani sis au 25 rue 8603 - ZI La Chargaia 1 - 2035 Tunis dans les délais légaux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à cette assemblée par une personne munie d'un pouvoir spécial à cet effet.

2026403310SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire

IKEL

Société Anonyme

Au capital de 8.438.280 Dinars

SIEGE SOCIAL : KM 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa- Tunis

IDENTIFIANT UNIQUE : 0001336C

Les actionnaires de la société «IKEL» SA, au capital de 8.438.280 Dinars, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 30 Octobre 2026 à 10 heures dans les locaux du Groupe Kilani sis au 25 Rue 8603 - Zone Industrielle La Chargaia 1 - 2035 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;
2. Lecture du rapport d'activité et des rapports du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers clos au 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;
5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2025;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

8. Pouvoirs pour formalités.

Les documents obligatoires relatifs à la présente assemblée sont mais à la disposition des actionnaires au siège du Groupe Kilani sis au 25 rue 8603 - ZI La Chargaia 1 - 2035 Tunis dans les délais légaux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à cette assemblée par une personne munie d'un pouvoir spécial à cet effet.

2026403312SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Polyclinique du cap bon

SA au capital de 10.000.000 DT

Siège social : MC 27 Menzel Temime - Route Kelibia 8080 Nabeul

MF : 1139899A/A/M/000

RNE : 1139899A

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique du Cap Bon sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Octobre 2026 à 13H au siège de la société Polyclinique du Cap Bon à Menzel Temime km1, route MC 27 route de Kelibia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire après les délais réglementaires.
- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2025.
- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.
- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2025.
- Examen de la situation financière de la Polyclinique.

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Attribution des pouvoirs.

Les documents relatifs aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026403319SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER «SEDIM»

SA au capital de 740 000 D

11, Rue Slimen Ben Slimen 2092 El Manar II - Tunis

RNE : 1802H

Les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT L'IMMOBILIER «SEDIM» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 26 octobre 2026 à 10h au siège social sis au 11 Av SLIMEN BEN SLIMEN - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2025

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.

- Affectation de résultat de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025

- Questions diverses.

2026403322SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS»

S.A au capital de 10.191.000 de D

11 Rue Slimene Ben Slimene El Manar II

RNE : 0496278G

Les actionnaires de la SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD

«MHS», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 26 octobre 2026 à 11h au siège social sis au 11 Av SLIMEN BEN SLIMEN - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025

- Questions diverses.

Les actionnaires sont également convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le même jour 26/10/2026 à 12h au siège de la société afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- Statuer de la continuité d'exploitation de la société conformément aux prescriptions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2026403323SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société la Tunisienne de Transport Routier International - TTRI SA

Société Anonyme

Au capital de 1.794.000 DT

Siège social : 18 rue Hamadi Jaziri - Tunis

Identifiant unique : 0306876T

Les actionnaires de la société la Tunisienne de Transport Routier International TTRI SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 02 novembre 2026 à 10h00 au siège social de la société sis au 18 rue Hamadi Jaziri - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

4. Approbation s'il y'a lieu des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

6. Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées

7. Examen de la question du quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2024 ;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026403334SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARTICLE 276 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'APPETISSANTE SA

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 22.181.500 DINARS

SIEGE SOCIAL : KM 12, ROUTE DE MATEUR - 2021 OUED ELLIL - MANNOUBA

IU : 0774431X

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 15 septembre 2026 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 26 octobre 2026 à 10H00 au siège social de la Société par visioconférence avec comme point à l'ordre du jour :

- Démission d'un administrateur.

2026403346SANB3

Sociétés communautaires

AVIS

Le Président du Conseil d'administration de la société locale "El Khir et Baraka - El Mogran" a l'honneur d'inviter l'ensemble des

souscripteurs et des actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2025, ainsi qu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendront le dimanche 11 octobre 2026 à 10h00, au siège de la société.

Dans le cas où le quorum légal ne serait pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le dimanche 26 octobre 2026, à la même heure et au même lieu, et seront alors valablement constituées quel que soit le nombre des présents.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2025 :

- Lecture des rapports moral et financier relatifs à l'exercice 2025, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes ;

- Approbation des états financiers et quitus aux membres du Conseil d'administration.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation de la nomination de Mme Marwa Mastoura en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration, en remplacement de M. Mohamed Rayen Krim, démissionnaire de ses fonctions;

- Modification de l'article relatif au capital social et à la liste des souscripteurs dans les statuts de la société ;

- Déléguer du Président du Conseil d'administration afin de finaliser les formalités légales de dépôt et de publication.

- Pour le Conseil d'administration.

2026R02819SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2025

De la société mutuelle de base des services agricoles

**Ras Jebel (SMBSA - RAS JEBEL)
km2 route de Metline RAS JEBEL
7070**

MF : 007153/Y/P/M/000

RNE : B0474412008

CNSS : 034787-61

Le président du conseil d'administration de la société susvisée invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'AGO relative à l'exercice 2025 qui se tiendra au siège de la société mutuelle km2 route de Metline Ras Jebel, le 23/10/2026 à 10 h.

L'ordre du jour de cette AGO est fixé comme suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'entreprise durant l'exercice 2025.

- L'examen et la discussion des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'année 2025

- Election des membres du conseil d'administration

- Présentation du projet de résolution en vue de leur discussion et approbation

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'année 2025.

2026403324SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur omar dlala, gérant de la société «RODAS LINK TRANSPORT», a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°5084/5 en date du 03 avril 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une unité de stockage pour bouteilles de gaz destinées à la consommation domestique, situé à la rue régionale 89 au point de kilométrage n°12.600 délégation

mazounna, du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation mazounna et de la commune mazounna.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que MR IMED DIFAOUI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°11249 en date du 01 JUILLET 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à AHWAZ NASRALLAH du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de NASRALLAH. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de NASRALLAH ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que MR LANWAR SAFSEFFI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°11876 en date du 10 JUILLET 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux FATAH BOUHAJLA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de BOUHAJLA.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que MR MOULDI AMARI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°12056 en date du 15 JUILLET 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à KTITIR BOUHAJLA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de BOUHAJLA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que MR SELMA JABALLAH a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°12057 en date du 15 JUILLET 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à KARMA CHBIKA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de CHBIKA.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de CHBIKA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Sté «société AHMED» situé KANTRA AWLED SAID HAJEB LA3YOUN du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n° 11999 en date du 14 JUILLET 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en un Dépôt de stockage des bouteilles de gaz MAISON sise à KANTRA AWLED SAIDHAJEB LA3YOUIN du Gouvernorat de Kairouan. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de HAJEB LA3YOUN.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de HAJEB LA3YOUN ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que MR MOHAMED SEBRI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°12369 en date du 21 JUILLET 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à BATEN NORD KAIROUAN du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de NORD KAIROUAN. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de NORD KAIROUAN ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

AVIS

Suite à la demande des propriétaires du terrain objet du titre Foncier N°14693 Ariana sis à Borj turki Commune de l'Ariana.

La chargée de la Gestion des Affaires de la Commune de l'Ariana porte à la connaissance des citoyens qu'une copie du plan délimitant la zone concernée par la constitution de l'association syndicale des Copropriétaires est affiché au siège de l'Hôtel de Ville de l'Ariana sise à Rue 18 Janvier 1952 (Palais Ben Ayed).

Les personnes intéressées peuvent consulter cette affiche durant tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture administrative, et ce durant 30 jours à partir de la date d'insertion de cet Avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

2026R02821DIVD2

Avis

Monsieur HATEM ben Hedi ben rhouma annonce que ses titres de propriété deux actes d'achat le 1er enregistré à Sfax le 14/6/2013 N°M038475 et le 2ème enregistré à Sfax le 14/6/2013 N°M038481 rédigés par les notaires Moez krichen et Hassen banneni et un acte de partage enregistré à Sfax le 19/09/1980 N°43 rédigé par les notaires Ahmed chilly et Ali Dris d'un terrain bâti sis à Sfax route de Tunis km 04 ont disparu il veut avoir un extrait des actes originaux tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X01306DIVD2

Avis

Monsieur khaled Echarfi annonce qu'il est propriétaire d'un Terrain de superficie de 1100 m² à la route de

Taniour K 5 Sfax; que son titre de propriété rédigé le 1 décembre 1990 par les notaires Sami Essllami et Ahmad Khelif étant perdu et il veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Jarraya Sameh à Sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01308DIVD2

Avis

MADAME Bahloul Habiba avise être propriétaire d'un terrain de 350 m entre la route de Tunis et Sakiet eddayer k 9 Sfax, que son titre de propriété (acte de vente) rédigé le 6 Mai 2024 par les notaires Jarraya Sameh et Ibrahim Dhoubi étant perdu et il veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Jarraya Sameh à Sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t, toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01309DIVD2

Avis

Mrs maher ben Mohamed ben hsin boujelben CIN 01291000 agissant en son nom et aux noms de ses frères : lotfi CIN 01256584 et nizar CIN 05239105 et ghazi CIN 05293855 et wissem CIN 05330351 que le titre de propriété de défunt Mohamed ben hsin ben sadok boujelben et la défunte zohra bent ameur ben salem boujelben de la totalité d'une parcelle de terre située à Sfax Route el Ain Km 5.5 issue par l'acte de partage date du 04 septembre 1964 enregistré le 16 mai 1966 N°269 par devant deux notaires Abdeslam dawed et taher bouaziz est perdu et pour cette raison il veut avoir une autre copie originale.

Les oppositions se présentent chez le notaire Mohamed ben Mohamed Abid situé à Sfax rahbet remed impasse N°12 3001 Sfax medina au cour de 30 jours de cette publication.

2026X01310DIVD2

Avis

Maalej Mohamed Najib annonce qu'il possède 1/2 d'un terrain d'une superficie de 900.333 m² avec une

maison sise à la route Tunis km 6 Sfax son titre de propriété fait le 2811 0/1984 enregistré le 8/11/1984 n°4767 fait chez les notaires Med Makni et Ahmed Maaloul a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01322DIVD2

Perte de titre de Sanad

M Abedlaziz kalbi titulaire de la cin 08101779 résident bouzaria Bizerte a déclaré par une attestation de perte délivrée par le poste de la garde nationale de Bizerte sud sous le n°223 du 09/09/2026 avoir perdu son sanad n°113028/07 objet du titre foncier n°56197 Bizerte d'une superficie totale 13468 mm sis à marnissa Bizerte sud.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 13/09/2026.

2026403318DIVD2